## CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

À une séance spéciale du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 17 décembre 2012 à 18 h 30 heures et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Neil Gagnon, ainsi que les conseillers suivants: M. Yvon Blais, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Emond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Était aussi présente la directrice générale Madame Mariette Rochon.

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation.

### 2012-12-R4484 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée.

#### 2012-12-R4485 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

- 1. Vérification du quorum
- 2. Ouverture de l'assemblée
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Entente avec la Ville de Maniwaki (incendie)
- 5. Entente avec Villa de Maniwaki (Achat camion)
- 6. Autorisation de signature ententes marie et D.G.
- 7. Parole au public et période de questions.
- 8. Levée de l'assemblée

Adoptée.

# 2012-12-R4486 Entente de fourniture de service incendie

ATTENDU QUE l'entente relative à un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies entre la municipalité d'Egan-Sud et la Ville de Maniwaki se termine le 31 décembre 2012;

ATTENDU QU' il y a lieu de signer une nouvelle entente avec la Ville de Maniwaki vu que la municipalité d'Egan-Sud ne possède pas de service incendie;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente a pour objet de spécifier les conditions pour la fourniture des services de protection incendie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des

conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud accepte de signer la nouvelle entente avec la Ville de Maniwaki pour une durée de 5 ans qui se renouvellera automatiquement par période successive de 5 ans, à moins que l'une des parties n'informe l'autre de son intention d'y mettre fin. Cette entente sera au coût de 46 988\$ pour l'année 2013. Il est aussi résolu que le maire M. Neil Gagnon ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

### 2012-12-R4487 Entente relative à l'achat d'un camion porteur d'eau

ATTENDU QUE les municipalités de Bois-Franc, Egan-Sud et la Ville de Maniwaki font parties d'une entente sur la fourniture de service pour la protection d'incendie;

ATTENDU QUE l'achat d'un camion porteur d'eau pour le service incendie est nécessaire selon notre schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de faire l'achat d'un camion de service d'incendie dont les trois municipalités seront propriétaire à part égale qui serait utilisé selon les fins de l'entente relative à la protection contre l'incendie;

ATTEMDI QIE la répartition du coût de l'achat du camion de service d'incendie sera divisée en part égale entre chaque municipalité qui a adhéré à cette entente:

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de signer l'entente relative à l'achat d'un camion porteur d'eau pour le service incendie avec la municipalité de Bois-Franc et la Ville de Maniwaki pour un montant de 18 871\$ pour l'année 2013. Il est aussi résolu que le maire M. Neil Gagnon ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

## 2012-12-R4488 Levée de la présente séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 18heures 40.

	Adoptee.
M. Neil Gagnon, maire	Mariette Rochon, sectrés.